

Livre blanc de l'AFIEG
Présidentielle 2027



LE FOURNISSEUR D'ÉNERGIE, CATALYSEUR DE TRANSITION



AFieG

ASSOCIATION FRANÇAISE INDÉPENDANTE
DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

RÔLE DU FOURNISSEUR

Dans le débat public, le fournisseur d'énergie est souvent réduit à un rôle administratif : produire des factures. Cette vision est non seulement incomplète, mais contre-productive au regard des enjeux énergétiques auxquels la France est confrontée à l'approche de l'élection présidentielle de 2027. En réalité, **le fournisseur est un acteur clé de la chaîne de valeur énergétique**, au service des consommateurs, particuliers, collectivités comme professionnels, et un levier concret des politiques publiques.

La facture : un outil de compréhension et d'action.

La facture d'énergie ne se résume pas à un "bout de papier". Elle concentre des composantes multiples et complexes – énergie, réseaux, fiscalité, mécanismes réglementaires – **dont le fournisseur a la responsabilité d'expliquer le sens et les évolutions**. Bien conçue, elle permet au consommateur de comprendre ce qu'il paie, **d'identifier les leviers à sa disposition pour mieux maîtriser ses coûts et sa consommation**, dans un environnement réglementaire devenu particulièrement dense. Pour les collectivités et les entreprises, elle constitue en outre un outil important de pilotage budgétaire.

Un rôle d'assurance face aux risques.

À travers ses offres, notamment à prix fixes, le fournisseur joue un rôle d'assureur économique. **Il prend à sa charge, pour le compte du consommateur final, les risques liés à la volatilité des marchés de l'énergie et aux incertitudes de consommation**. Cette fonction est essentielle pour la prévisibilité budgétaire des ménages et la compétitivité des entreprises, en particulier dans un contexte de fortes tensions sur les marchés de l'électricité et du gaz, accentuées par les crises géopolitiques et la transformation des usages énergétiques.

Trouver le meilleur prix avec le meilleur service.

Sur le marché du gaz comme de l'électricité, les fournisseurs cherchent en permanence les sources d'énergie les plus compétitives et structurent des offres adaptées aux besoins des clients. Cette dynamique permet non seulement d'optimiser les prix, mais aussi de développer des services d'accompagnement et des solutions innovantes, notamment pour aider les consommateurs à mieux piloter leurs usages et à s'inscrire dans une trajectoire de réduction de leurs consommations.

L'Association Française Indépendante de l'Électricité et du Gaz (AFIEG)

rassemble des producteurs et fournisseurs d'énergie engagés en faveur d'un **marché ouvert, concurrentiel et performant** au service de la souveraineté énergétique, de la compétitivité économique et de la transition écologique. Depuis plus de dix ans, l'AFIEG contribue au débat public et accompagne l'évolution des marchés de l'électricité et du gaz au bénéfice des consommateurs, des entreprises et des territoires.

À l'approche de l'élection présidentielle de 2027, ce Livre blanc formule des propositions concrètes pour moderniser le cadre réglementaire français. Son ambition est de créer les conditions d'un marché de l'énergie plus stable, plus attractif pour l'investissement et plus favorable à l'innovation, afin de garantir simultanément **la sécurité d'approvisionnement, la décarbonation de l'économie et la maîtrise durable des coûts** pour les ménages, les collectivités et les entreprises.

Un travail de “dentelle” au cœur du système énergétique.

Le producteur produit selon les contraintes de son outil industriel ; le consommateur consomme selon ses besoins. L'adéquation entre production et consommation n'est donc jamais naturelle.

Pour l'électricité, le fournisseur, en tant que **responsable d'équilibre**, assure cette réconciliation permanente, en ajustant des courbes de production et de consommation soumises à de multiples aléas. Ce travail de précision, souvent invisible, est indispensable à la sécurité d'approvisionnement et au bon fonctionnement du système énergétique.

Un acteur clé de la sécurité d'approvisionnement.

Les fournisseurs contribuent également à la **sécurité d'approvisionnement du pays en diversifiant leurs sources d'approvisionnement et en sécurisant les volumes nécessaires** pour répondre aux besoins des consommateurs. Ce rôle est essentiel pour garantir aux ménages, aux collectivités et aux entreprises un accès continu à l'énergie, quelles que soient les tensions qui peuvent affecter les marchés du gaz ou de l'électricité.

En définitive, **le fournisseur est un acteur d'interface, de pédagogie et de sécurisation, au plus près des consommateurs**. Protéger son rôle et lui permettre d'innover, de simplifier la relation client et de mieux accompagner les ménages, les collectivités et les entreprises, c'est donner aux politiques énergétiques les moyens d'être efficaces, compréhensibles et socialement acceptables.

FOCUS

Le responsable d'équilibre

Le responsable d'équilibre est l'acteur mandaté par les consommateurs et les producteurs pour gérer les déséquilibres qu'ils créent sur le réseau.

Concrètement, il est responsable de la minimisation des écarts constatés a posteriori entre l'électricité injectée et l'électricité consommée dans le périmètre de leur portefeuille client, à l'approche du temps réel.

DIVERSIFICATION DE L'APPROVISIONNEMENT, FACTEUR DE COMPÉTITIVITÉ DES OFFRES DE FOURNITURE



CONSTAT

La France dispose d'atouts énergétiques majeurs : un parc nucléaire amorti compétitif, un potentiel de développement des énergies renouvelables important et une insertion forte dans le marché européen de l'électricité. Pourtant, l'accès à cette production reste insuffisamment ouvert et les mécanismes actuels ne permettent ni d'offrir une visibilité satisfaisante aux consommateurs, ni de mobiliser pleinement l'ensemble des acteurs pour financer les investissements nécessaires à la transition énergétique.

La fin de l'ARENH n'a pas été remplacée par un dispositif permettant aux consommateurs de bénéficier durablement de la compétitivité du parc nucléaire historique, ni de mécanisme garantissant un niveau de liquidité suffisant à moyen terme. Par ailleurs, le développement rapide des énergies renouvelables transforme les équilibres du marché et appelle de nouveaux outils pour valoriser au mieux la production disponible selon les périodes de la journée.

NOS PROPOSITIONS

1. Garantir un accès durable à l'électricité compétitive produite en France

Mettre en place un mécanisme de régulation du nucléaire qui concilie trois objectifs :

- **Permettre aux consommateurs de bénéficier durablement de l'avantage compétitif du parc nucléaire français amorti**, en particulier les entreprises exposées à la concurrence internationale ;
- **Protéger les consommateurs en période de forte volatilité des prix ;**
- **Garantir à EDF des revenus stables** lui permettant d'assurer l'exploitation du parc existant et le financement des futurs investissements.

La mise en place d'un **contrat pour différence bidirectionnel, en remplacement du Versement du Nucléaire Universel**, est une solution pertinente, permise par le paquet européen du Market Design.

2. Ouvrir davantage l'accès aux moyens de production

Élargir l'accès à la production de base, notamment nucléaire et hydraulique, au travers de produits physiques dédiés tels que des VPP (Virtual Power Plants), permettrait aux fournisseurs, industriels et autres consommateurs de participer au financement des capacités de production en contrepartie de droits de tirage sur l'électricité produite, leur garantissant ainsi un accès durable à une énergie compétitive et décarbonée.

Dans la même logique, l'ouverture de l'investissement et de la commercialisation des nouvelles capacités renouvelables – éolien en mer, hydroélectricité, STEP ou autres infrastructures de flexibilité – doit être pleinement encouragée afin de diversifier les sources d'approvisionnement, renforcer la concurrence et accélérer le financement des moyens de production nécessaires à la souveraineté énergétique de la France.



3. Adapter les produits de marché au nouveau mix énergétique

Encourager la création de nouveaux produits de marché reflétant davantage la réalité des profils de production renouvelable, notamment au travers d'un produit "cloche solaire", reproduisant le profil de production d'un parc photovoltaïque moyen sur la zone de prix considérée.

Ce type de produit pourrait être utilisé par les agrégateurs pour proposer aux producteurs des prix fixes plus intéressants assurant la couverture financière de la centrale photovoltaïque à moindre prix avec des coûts de reconstitution plus faibles.



La transition énergétique ne pourra être financée durablement par un seul acteur. La diversification des sources d'approvisionnement et l'ouverture de l'accès aux moyens de production doivent permettre de sécuriser et partager la charge des investissements et faire bénéficier tous les consommateurs de l'ensemble des atouts du système électrique français.

4. Donner à la CRE les moyens de favoriser la liquidité sur les marchés de gros de l'électricité

Le manque flagrant de profondeur et de liquidité sur le marché à des horizons supérieurs à quatre ans empêche les fournisseurs de proposer sereinement des offres de fourniture de moyen terme à leurs clients. La mise en place d'un dispositif de **facilitateur de liquidité, ou market maker** permettrait de stimuler la liquidité sur le marché de gros de l'électricité en France.

Concrètement, cela consiste à désigner un opérateur dominant pour qu'il propose en continu des prix à l'achat et à la vente sur les marchés de gros.

En forçant la présence d'offres d'achat et de vente, le mécanisme réduit la volatilité des prix et évite les blocages de marché en cas de forte crise ou d'asymétrie de l'information.

FOCUS

La liquidité sur le marché de l'énergie

La liquidité sur le marché de l'énergie se définit, selon la Commission de régulation de l'énergie (CRE), comme la capacité d'acheter ou de vendre de l'électricité ou du gaz rapidement et sans créer de fluctuation excessive des prix.

INNOVATION, DE NOUVELLES SOLUTIONS AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



CONSTAT

L'atteinte des objectifs de décarbonation repose sur des investissements massifs dans les nouvelles capacités de production, les équipements énergétiques et l'électrification des usages. Dans un contexte de contraintes budgétaires croissantes, il est indispensable de mobiliser de nouvelles solutions de financement et de contractualisation permettant de partager les risques entre producteurs, fournisseurs et consommateurs.

Les fournisseurs d'énergie peuvent jouer un rôle central dans cette dynamique en proposant des contrats de long terme, des solutions intégrées associant énergie et équipements, ainsi que des mécanismes facilitant le financement des projets de transition énergétique.

NOS PROPOSITIONS

1. Pérenniser les offres à prix fixe pour les entreprises en contrepartie de frais de résiliation anticipée

Les fournisseurs d'énergie ont un rôle clé à jouer en proposant des offres de fourniture à prix fixe d'une durée supérieure à un an pour le gaz et l'électricité permettant aux consommateurs professionnels de se prémunir contre la volatilité des marchés de l'énergie, de sécuriser leurs budgets et de mieux apprécier les bénéfices économiques associés à leurs projets d'électrification. Elles contribuent ainsi à réduire le risque perçu des investissements liés à la transition énergétique.

Cependant, la capacité du fournisseur à proposer à ses clients professionnels de telles offres découle directement de sa capacité à prévoir des indemnités **de résiliation anticipée, dites "IRA"**.

Dans un contrat de fourniture d'énergie, les frais de résiliation anticipée découlent de la nécessité, dans les offres à prix fixe et durée déterminée, de couvrir les pertes directes associées à la revente des volumes initialement achetés par le fournisseur pour son client mais non consommés du fait de la résiliation prématurée. Ces pertes directes comprennent bien entendu les électrons, mais aussi les CEE, les garanties d'origine ou les CPB selon le type d'énergie.

Cette revente sur le marché à un prix souvent inférieur au prix d'achat initial occasionne de lourdes pertes pour les fournisseurs. Il ne s'agit pas d'une perte d'opportunité mais bien d'une perte sèche. Ainsi, la faculté des fournisseurs à prévoir pour ces catégories de clients des frais de résiliation anticipée permettant de couvrir ces pertes directes, clairement définies, est primordiale à l'existence d'offres pluriannuelles à prix fixe pour les clients professionnels.

Par conséquent, il est impératif de **sécuriser la pérennité des frais de résiliation anticipée** pour les clients professionnels tout en s'assurant que ceux-ci soient clairement définis pour garantir leur bonne information.

Pour en savoir plus > Rapport Sia :

<https://www.sia-partners.com/fr/publications/publications-de-nos-experts/analyse-reglementaire-et-economique-portant-sur-les>



2. Faciliter l'accès des consommateurs résidentiels aux équipements qui optimisent durablement la consommation

Permettre aux fournisseurs de proposer des offres intégrées associant fourniture d'électricité et équipements de maîtrise de la consommation, tels que :

- thermostats connectés ;
- bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- pompes à chaleur ;
- solutions de pilotage énergétique.

Ces équipements pourraient être financés directement dans le cadre de contrats pluriannuels à prix fixe, sans avance de trésorerie pour le consommateur.

Cette évolution permettrait :

- **D'accélérer l'électrification des usages ;**
- **De réduire les consommations énergétiques des ménages ;**
- **De protéger davantage les consommateurs contre la volatilité des prix ;**
- **De développer des solutions innovantes conformes au cadre européen.**

Comme pour les clients professionnels, des frais de résiliation anticipée seraient appliqués sur ces offres, afin de couvrir les pertes économiques directes des fournisseurs, à savoir les électrons, les CEE, les garanties d'origine et les équipements.

3. Développer les mécanismes de garantie pour accélérer les investissements

Mettre en place des dispositifs de garantie facilitant la conclusion de contrats de long terme entre producteurs, fournisseurs et consommateurs.

La création d'un fonds de garantie pour les fournisseurs (ou l'extension du fonds de garantie existant pour les producteurs) permettrait notamment :

- **De réduire les risques financiers associés aux PPA**, en cas de défaillance du producteur ou du client ;
- **D'élargir l'accès à ces contrats à un plus grand nombre d'acteurs ;**
- **D'accélérer les investissements dans les capacités de production renouvelables.**

Ces mécanismes contribuent à réduire le coût du financement des projets renouvelables et à accélérer leur mise en œuvre.



Le développement de nouvelles solutions de financement, de contractualisation et d'accompagnement constitue un levier essentiel pour accélérer la transition énergétique.

En créant les conditions favorables à l'innovation et à l'investissement, il est possible de mobiliser davantage d'acteurs au service de la décarbonation de l'économie française.



POLITIQUES PUBLIQUES, UN ENJEU DE SIMPLIFICATION ET DE LISIBILITÉ DES MÉCANISMES RÉGLEMENTAIRES



CONSTAT

La facture d'énergie intègre aujourd'hui de nombreux mécanismes destinés à financer la transition énergétique, la décarbonation ou les économies d'énergie. Individuellement pertinents, ces dispositifs sont devenus difficiles à comprendre pour les consommateurs, qu'ils soient particuliers, collectivités ou entreprises.

Leur empilement, leurs évolutions fréquentes et le manque de visibilité sur leur coût futur rendent les signaux économiques peu lisibles. Cette situation freine les investissements dans l'efficacité énergétique, l'électrification des usages et la décarbonation.

La transition énergétique ne pourra être acceptée et soutenue par les consommateurs que si ses objectifs, son coût et ses bénéfices sont clairement identifiés grâce à un principe simple : un mécanisme, un objectif, une trajectoire.

NOS PROPOSITIONS

1. Stabiliser et améliorer l'efficacité des mécanismes de transition énergétique

Améliorer la stabilité des dispositifs en limitant les modifications réglementaires qui dégradent la visibilité des acteurs et retardent les décisions d'investissement.

Les dispositifs tels que les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), les certificats de production de biogaz (CPB) ou les mécanismes carbone (ETS2) doivent s'inscrire dans des trajectoires cohérentes, articulées entre elles, et prévisibles.

Plus particulièrement concernant le dispositif des CEE, celui-ci constitue aujourd'hui le **principal levier de financement de l'efficacité énergétique en France**. Mobilisant **plus de cinq milliards d'euros par an**, c'est le principal levier de financement extrabudgétaire qui irrigue l'ensemble des secteurs – résidentiel, tertiaire, industriel et transports – et contribue directement à l'atteinte des objectifs fixés par la Stratégie française énergie-climat et le paquet européen "Fit for 55". Cependant, le dispositif des CEE souffre de plusieurs fragilités structurelles : complexité réglementaire, instabilité des règles, insuffisance des moyens de gouvernance, asymétries concurrentielles et absence de visibilité pluriannuelle. Dans ce sens, il est proposé de :

- Simplifier les procédures de contrôle et limiter les doublons administratifs ;
- Accélérer les délais d'instruction et de délivrance des certificats ;
- Élargir les gisements d'économies d'énergie afin d'accompagner l'émergence de nouveaux usages et technologies ;
- Renforcer la visibilité et la prévisibilité du dispositif pour l'ensemble des parties prenantes en limitant la fréquence des modifications des fiches d'opérations standardisées ;
- Augmenter le gisement d'opérations à destination des ménages précaires et améliorer l'efficacité des fiches d'opérations qui leur sont destinées.

FOCUS

Certificats d'Economie d'Energie

Au-delà des nécessaires améliorations de son fonctionnement et de ses paramètres, la **suppression du dispositif des CEE viendrait fragiliser l'ensemble de ces actions en matière d'économies d'énergie, d'efficacité énergétique et désormais de décarbonation et d'électrification**. Elle affecterait en outre tous les acteurs de la filière et in fine les consommateurs, qu'ils soient résidentiels, professionnels ou industriels qui en bénéficient. A minima, une telle suppression, que l'AFIEG ne soutient pas, nécessiterait des aménagements transitoires afin de tenir compte des impacts sur toute la chaîne de valeur y compris les obligés fournisseurs. Sans dispositif à effets équivalents, la France serait en infraction avec la directive efficacité énergétique.

L'amélioration des mécanismes de transition énergétique passe aussi par la transposition de la Directive ETS2. Il est urgent de sortir de la politique de l'autruche afin de mobiliser ce dispositif non comme une simple contrainte mais comme une opportunité en faveur de la décarbonation. En l'occurrence, il est indispensable de :

- Garantir au niveau européen l'efficacité du mécanisme de modération des prix des quotas, mécanisme de réserve de stabilité du marché.
- **Transposer les dispositions européennes relatives à l'ETS2 dans les plus brefs délais** pour préparer au mieux les acteurs à l'échéance de 2028, que ce soient les consommateurs ou les fournisseurs d'énergie.
- Permettre ainsi à la France de mobiliser de manière transparente les revenus des quotas, **estimés à 7 milliards d'euros par an pour la France**, pour la décarbonation des usages des consommateurs les plus touchés parmi ceux nouvellement inclus dans le périmètre ETS2 : secteurs du transport routier, du chauffage des bâtiments résidentiels et tertiaires et de la petite industrie.

2. Donner de la visibilité et de la cohérence sur la fiscalité énergétique en faveur du pouvoir d'achat et de l'électrification des usages

La fiscalité énergétique doit être utilisée davantage comme un outil en faveur de la décarbonation. Cela implique de donner de la visibilité sur les trajectoires et d'accompagner les clients, en particulier les industries énérgo-intensives, pour conserver leur compétitivité. Dans un contexte budgétaire très contraint et de sortie de la dépendance aux importations fossiles, il est nécessaire de :

- Sortir de la logique de pur rendement pour intégrer une logique comportementale ;
- **Baisser la fiscalité sur l'électricité, en particulier l'accise et la TVA sur l'abonnement et la livraison ;**
- **Donner une visibilité pluriannuelle sur les tarifs normaux aux entreprises** et pérenniser la grille de tarifs réduits pour les usages électro-intensifs.

En outre, la diversification des modes d'approvisionnement des consommateurs appelle cependant une approche homogène de la fiscalité, pour éviter les effets d'aubaine. Il est urgent de mettre à jour la doctrine fiscale en matière de fourniture d'électricité pour l'application de l'accise et de la taxe capacitaire afin de s'adapter à ces nouveaux modes de fourniture.



La transition énergétique a besoin de règles simples, stables et prévisibles. Les consommateurs sont prêts à investir dans la décarbonation à condition de comprendre les objectifs poursuivis, les coûts associés et les bénéfices attendus.

3. Renforcer l'efficacité de la lutte contre la précarité énergétique

Le chèque énergie constitue un outil essentiel de soutien au pouvoir d'achat, mais son efficacité reste limitée par des difficultés d'identification et d'utilisation des bénéficiaires.

L'objectif doit être que **chaque ménage éligible reçoive effectivement l'aide à laquelle il a droit et puisse l'utiliser facilement**. Dans ce sens, il est préconisé de :

- poursuivre l'amélioration des dispositifs d'identification automatique des bénéficiaires ;
- simplifier les démarches pour les ménages non identifiés automatiquement ;
- généraliser la pré-affectation du chèque énergie afin de faciliter son utilisation ;
- permettre aux fournisseurs d'accompagner les bénéficiaires en leur donnant une meilleure information sur leurs droits et les dispositifs existants.



La meilleure protection du pouvoir d'achat consiste à réduire durablement la consommation d'énergie et à cibler plus efficacement les aides. Les consommateurs doivent pouvoir accéder simplement aux équipements performants et aux dispositifs de soutien qui leur sont destinés.



FOCUS SUR 5 DE NOS PROPOSITIONS

- ▶ Remplacer le VNU par un contrat pour différence bidirectionnel afin de faire bénéficier les ménages et les entreprises de la production nucléaire à un prix plus prévisible et de mieux les protéger contre les fortes variations du marché.
- ▶ Diversifier les sources d'approvisionnement accessibles aux fournisseurs et donner davantage de visibilité, notamment grâce à des mécanismes de garantie favorisant les contrats d'approvisionnement de long terme.
- ▶ Sécuriser les indemnités de résiliation anticipée dans les contrats à prix fixe des entreprises, avec des règles transparentes et proportionnées. Cette sécurité contractuelle permet aux fournisseurs de couvrir leurs achats et de proposer des prix fixes sur la durée, afin de sécuriser économiquement les fournisseurs et les clients professionnels.
- ▶ Réduire la fiscalité sur l'électricité, en agissant sur l'accise et sur la TVA appliquée à l'abonnement et à la livraison, afin d'accélérer l'électrification des usages.
- ▶ Conserver les CEE tout en améliorant leur fonctionnement : renforcer les contrôles et raccourcir les délais de traitement. Préparer en parallèle la transposition française de l'ETS2, avec des règles lisibles pour les fournisseurs et les consommateurs.

AF·eG

ASSOCIATION FRANÇAISE INDÉPENDANTE
DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

22, rue Georges Picquart, 75017 Paris

Tél. +33 6 64 64 60 14

www

www.afieg.fr